



MAIRIE DE VERNEVILLE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2021

Nombre de conseillers élus : **Sous la Présidence de DIEUDONNE Yves, Maire**

15

Conseillers en fonction :

14

Conseillers présents :

11

Procurations : 3

Membres Présents :

KURZ Robert – PAYEN Marie-José – HAMADENE Sandrine –
BAUDRIN Pierre - CLAUDE Isabelle - DUCHE Edouard –
LECLAIRE Aurore – MERCURI Mathieu - PETIT Mathilde –
VITOUX Bertrand

Membres absents excusés : BROUDOUX Olivier - (procuration
à LECLAIRE Aurore) - DI NAPOLI Catherine (procuration à
PAYEN Marie-José) - LE CORRE Manuel (procuration à
BAUDRIN Pierre)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Yves DIEUDONNE, Maire, a délibéré sur les points suivants :

AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX

Le Maire informe le conseil municipal qu'il paraît indispensable d'aménager l'aire de jeux en place compte tenu des déficiences et anomalies générales importantes.

La majorité des jeux ne sont plus aux normes actuelles ce qui a contraint la municipalité à fermer le parc et démonter les jeux en place.

Il est proposé de procéder à un nouvel aménagement de l'aire de jeux. Le Maire présente au conseil municipal les conclusions de la commission travaux qui propose de retenir l'offre de la société Sports et Environnement Services 10 rue des Balanciers 57100 THIONVILLE. Le montant de ces travaux s'élève à 33 569,40 €HT soit 40 283,28 € TTC.

Il est proposé le plan de financement comme suit :

- Fonds de concours de Metz Métropole : 16 837,61 €
- Ambition Moselle : 10 070,00 €
- FC TVA : 6 608,06 €
- Fonds propres : 6 767,61 €

Le Maire fait part au conseil municipal du règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte le projet présenté et son financement
- Approuve le règlement d'attribution et de gestion du Fonds de concours de Metz Métropole et autorise le Maire à signer la convention

- Charge le Maire de solliciter une participation au titre du fonds de concours auprès du Président de Metz Métropole.
- Charge le Maire de solliciter une participation au titre d'Ambition Moselle auprès du Président du Département de la Moselle
- Autorise le Maire à signer tous documents s'y afférent.

14 voix pour.

ACQUISITION DE DEUX DEFIBRILLATEURS

Le Maire informe le conseil municipal qu'il paraît indispensable d'acquérir deux défibrillateurs entièrement automatiques et spécialement conçus pour une utilisation « Grand Public ».

Le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre de la société OB'LIGER 142 rue de Lorraine 57810 AVRICOURT. Le montant de cette acquisition s'élève à 3 204 € HT soit 3 844,80 € TTC.

Il est proposé le plan de financement comme suit :

- Fonds de concours de Metz Métropole : 1 607,05 €
- FC TVA : 630,70 €
- Fonds propres : 1 607,05 €

Le Maire fait part au conseil municipal du règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte le projet présenté et son financement (10 pour le devis OB'LIGER, 4 pour le devis DEFIBTECH)
- Approuve le règlement d'attribution et de gestion du Fonds de concours de Metz Métropole et autorise le Maire à signer la convention
- Charge le Maire de solliciter une participation au titre du fonds de concours auprès du Président de Metz Métropole.
- Autorise le Maire à signer tous documents s'y afférent.

AUTORISATION D'OCTROI DE CADEAUX

Le Maire expose au conseil municipal le principe d'octroi de cadeaux pour les employés de la commune quittant leur poste.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise le Maire à offrir des cadeaux de départ avec un plafond de 500 €.

PROJET DE MODIFICATION DES CIRCONSCRIPTIONS TERRITORIALES DE L'EGLISE DE LA CONFESSION D'AUGSBOURG D'ALSACE ET DE MOSELLE (EPCAAL)

Après avoir pris connaissance du rapport du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Emet un avis favorable au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne.
- Emet un avis favorable au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue – Moselle.

9 voix pour, 3 abstentions, 1 contre